

Mariages

DATE
DE LA MATRANCE, DU MARIAGE OU DU DÉCÈS.

8 avril 1777
~~1777-1777~~

NOM DE FAMILLE.
(Pour une femme, mettre en face son nom de fille)

Les Signeris
Jean Baptiste Claude
et Marie Simon
Catherine Genevieve.

La présente marge, et pareille marge au dos de celle-ci, doivent être réservées pour la reliure.

RECONSTITUTION

DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL DE PARIS

Expédition délivrée sur papier libre, en exécution de la loi du 12 février 1872,
par M^r Duplan Notaire à Paris
soussigné, le 8 avril 1777 mil huit cent soixante dix sept, d'une Copie
authentique d'acte de Mariage annexée à la minute, étant en sa possession,
d'un acte de notoriété reçu le vingt sept juillet mil
sept cent quatre vingt deux par M^r Grover.

Extrait des Registres de mariages
de l'Eglise Royale et paroissiale de Saint Paul
à Paris.

L'an mil sept cent soixante dix sept, le mardi
dix avril un bans public sans opposition dans
cette paroisse et dans celles de Saintefoy et de Notre Eglise
de la ville et du Diocèse de Chartres, suivant les certificats
des Vicaires de Serge & Richard curés des dites paroisses ; sur
la dispense des autres bans avec permission de fiancer et
marier le même jour, accordée le trois du dit mois
et le vingt un du mois dernier par nos Seigneurs les
Archevêques de Paris et Evêques de Chartres ; La dite
dispense dûment insinuée et contrôlée après que
les témoins soussignés nous ont attesté que les
parties sont libres à contracter mariage et ont le
domicile suffisant, ont été fiancés et mariés très haut
et très puissant Seigneur Jean Baptiste Claude
Comte Des Signeris ancien Mousquetaire de la
première Compagnie de la garde du Roi âgé de
trente quatre ans, fils majeur de très noble et très
puissant Seigneur Messire Louis François
Marquis Des Signeris Seigneur de Torville et autres
lieux et de très noble et puissante Dame Madame

(*) Après la copie entière de l'acte
l'Etat Civil, ajouter les mots :
Expédié et Collationné, puis signer.

Marianne françoise Odeignon, ses père et mère demeurant
à Chartres, canonniers et paroisse de sainte foy et
aussi en la paroisse de sainte Eglise, même
diocèse depuis la Naissance. L'une part.

Et Demoiselle Catherine Genesieve Simon
agée de vingt trois ans fille mineure de très haut
et très puissant seigneur, Monseigneur Anne
Louis Simon vicomte de Quincy, seigneur
de la Grange Bateliere, de Rebsechin et autres
lieux, Conseiller du Roi en tous ses Conseils
et Président au Parlement, et de très haute
et très puissante Dame Madame Agnès
Catherine Le Boulanger, ses père et mère,
demeurant de fait et de droit au Saint Antoine
de cette paroisse depuis sa naissance.

L'autre part.

Ont assisté au dit mariage de la part de l'Épouse
M. Son père Messire Joachim Dedieux Marquis de Brosé,
Lieutenant Général des armées du Roi, grand maître des Cérémonies
Gouverneur à Loudun demeurant rue du Regard, paroisse
saint desprit ami, Messire Jean Louis Marquis de
Courtaval Chevalier Supérieur de Lerville Bailli de demeurant
rue de Bourgogne paroisse saint desprit ami. — De la part de
l'Épouse, ses père & mère, Messire Louis Louis Simon
Marquis de St. Pierre, Maréchal des Camps & armées du Roi, Officier
de l'ordre du Saint Esprit de Saint Louis, demeurant rue Gerard -
Beauguet de cette paroisse, cousin issu de germain paternel,
Messire Armand Guillaume François Degourieux conseiller
du Roi en ses conseils Président du Parlement, demeurant
rue saint Louis paroisse saint Germain des pres, tous
ont signé. — Collationné à la minute et délivré par nous
sous signé, Archiduc en Théologie de la Faculté de Paris
et vicaire de saint Paul à Paris le lundi onze juin mil
sept cent quatre vingt deux. — signé Polignac



Paris, le 20 JUILLET 1870

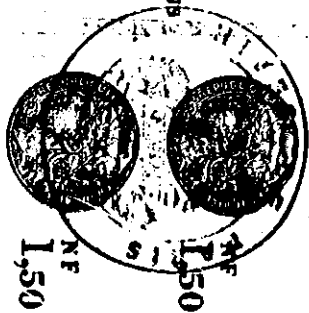
Pour copie conforme

LA DIRECTION DES SERVICES D'ARCHIVES DE PARIS

Pour le Directeur des Services

d'Archives de Paris

Le Conservateur



Approuvé la ratification d'un
libre de 100 Communes
Duglan